

Procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2026 – 19h

Par suite d'une convocation en date du 30 Mars 2026 les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint-Hymetière-Sur-Valouse se sont réunis en date du 15 Avril 2026, à la mairie de Saint-Hymetière-Sur-Valouse à 20h, sous la présidence de M. BUCHOT Jean-Yves, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 30 Mars 2026.

1 – Approbation du conseil municipal du 27 mars 2026

2- Approbation Compte Financier Unique 2025

3- Affectation du résultat

4- Vote du taux des impôts directs 2026

5- Vote du Budget 2026

6- Attribution des cartes avantages jeunes (ajouter à l'ordre du jour)

Questions diverses

Membres présents : ADELLON Jean-Louis, BONJOUR Corinne, BUCHOT Jean-Yves, DAVID Sophie, GADIOLET Marie-Agnès, HAAN Emmanuelle, LE BEC Aurélia, NIEL Jérôme, NIEL Patrick, PICAUD-BERNET Jérôme, RONGET-BARREYRE Stéphanie, VERNE Adèle, VUITTON Adrien, ZIGGIOTTO Fabrice

Membre excusé : Gaëlle BONHOMME – Pouvoir donné à PICAUD-BERNET Jérôme

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné MME LE BEC Aurélia pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 Avril 2026 est approuvé/n'est pas approuvé.

1 - DELIBERATION	Pour	Contre	Abstention
Approbation du conseil municipal du 27 mars 2026	13 voix	2 voix • VERNE Adèle • RONGET-BARREYRE Stéphanie	

Contres

- VERNE Adèle :
- Réception du procès-verbal le 14 avril 2026 trop tardivement vu que le conseil municipal était le 15 Avril 2026

Vu la charge de travail post-électorale, le procès-verbal n'a pas été envoyé en temps réglementaire.

- Question 1 /Article 5 : délégation de M. ADELLON Jean-Louis ajoutée sans désignation de la personne ainsi que du montant de son indemnité lors du conseil municipal du 27 mars 2026

L'enveloppe du montant des indemnités a été votée par le Conseil Municipal lors de la séance du conseil du 27/03/2026 cependant la délégation est donnée par M. le Maire (Arrêté du Maire).

- RONGET-BARREYRE Stéphanie :
- Manque l'attribution au RGPD à BONHOMME Gaëlle qui avait été faite lors du conseil municipal du 27 mars 2026

La mission RGPD n'était pas à voter car une décision du conseil avait été prise le 3 Octobre 2025 avec mise en place d'une convention avec le CDG 54.

2 - DELIBERATION	Pour	Contre	Abstention
Approbation Compte Financier Unique 2025	14 voix	1 voix • VERNE Adèle	

Contre

- VERNE Adèle :
- Le document fourni à tous n'étant pas le Compte Financier Unique

Pour permettre une bonne compréhension, un tableau récapitulant les dépenses ainsi que les recettes 2025 a été établi. Vous y trouvez également un tableau des résultats d'exécution du budget de l'exercice 2025. Ces données synthétiques correspondent au Compte Financier Unique 2025 établi conjointement avec la commune et le trésorier.

ST HYMETIERE SUR VALOUSE - Budget Communal M57 - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	305 220,00	362 061,63	667 281,63
	Recettes réalisées (1)	B	80 514,03	404 531,63	485 045,66
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	318 035,47	595 308,98	913 344,45
	Dépenses réalisées (1)	E	150 503,71	276 380,59	426 884,30
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B — E	-69 989,68	128 151,04	58 161,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 815,47	233 247,35	246 062,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-57 174,21	361 398,39	304 224,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-57 174,21	361 398,39	304 224,18

3 - DELIBERATION	Pour	Contre	Abstention
Affectation du résultat	15 voix		

Le CONSEIL MUNICIPAL,

réuni sous la présidence de M. BUCHOT Jean-Yves, MAIRE

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 361 398.39 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 128 151.04 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 233 247.35 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 361 398.39 €

D Solde d'exécution d'investissement -57 174.21 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E -57 174.21 €

AFFECTATION = C =G+H 361 398.39 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 57 174.21 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 304 224.18 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Affectation du résultat : 304 224.18 €

4 - DELIBERATION	Pour	Contre	Abstention
Vote du taux des impôts directs 2026	14 voix		1 voix • VERNE Adèle

M le Maire rappelle que par délibération du 28 Mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	9.26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	32.89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	15.37 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **14 voix Pour et 1 Abstention** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	9.26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	32.89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	15.37 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0 %

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

5 - DELIBERATION	Pour	Contre	Abstention
Vote du Budget 2026	14 voix		1 voix • VERNE Adèle

Considérant les prévisions budgétaires 2026 du budget primitif

Le conseil municipal à 14 Voix Pour et 1 Abstention

VOTE le budget 2026 tel que présenté :

La section de fonctionnement s'équilibre à 678 199.18 €

La section d'investissement s'équilibre à 484 048.42 €

Concernant la fongibilité des crédits, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

6 - DELIBERATION	Pour	Contre	Abstention
Attribution des cartes avantages jeunes			

Afin d'être conforme à la réglementation concernant l'impossibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Questions diverses :

- LE BEC Aurélia :
 - Information sur la journée citoyenne et distribution des flyers de la journée au conseil municipal pour mise en boîte aux lettres des administrés.

Séance levée à 20h45